24èmes Etats Généraux de la Fédération CAIPS

L'insertion dans tous ses États

Stratégie 2030

« ACTES »

Événement du vendredi 20 octobre 2023 au CAF à Tihange

CAIPS asbl
Concertation des Ateliers
d'Insertion Professionnelle et Sociale
Rue du Pont 24 à 4540 AMAY
+32/4 337 89 64 www.caips.be info@caips.be Ent 0438406049

CAIPS traite vos données personnelles de façon confidentielle et conformément à la règlementation en vigueur: www.caips.be/vie-privee

Iban BE12 0689 4520 3692

Avec le soutien de la Wallonie

Sommaire

1. La fédération CAIPS 3
2. Le concept des Etats Généraux 3
3. Le thème de l'événement 2023 4
   - En synthèse 4
   - En détail 4
4. Les ateliers thématiques : posons les bases d'un plan stratégique 6
   - Atelier 1 : Les horizons de l'ISP 6
   - Atelier 2 : La coopération entre opérateurs 8
   - Atelier 3 : La réinsertion volontaire des publics en incapacité ou porteurs d'un handicap 10
   - Atelier 4 : L'accès aux droits fondamentaux à l'heure de la digitalisation 11
   - Atelier 5 : L'intégration socioprofessionnelle des personnes étrangères (PE) 12
   - Atelier 6 : La mobilité inclusive 14
5. Focus sur une actualité : les pièges à l'emploi 15
6. Le Mémorandum de CAIPS : inspirons les politiques de demain 18
7. Conclusions politiques 21

Remerciements

En ouverture de la matinée et de l'après-midi, après un mot d'accueil, le président de la fédération CAIPS Necati CELIK, Directeur de SIMA Verviers, a salué celles et ceux sans qui les 24èmes Etats Généraux de la fédération CAIPS n'auraient pas été possibles. Tout d'abord, il a remercié l'équipe de la fédération, sur le pont pour que cette journée soit tout autant riche que conviviale. Il a également adressé des remerciements à l'ensemble des intervenants de la journée ainsi qu'à la Wallonie et à l'IBEFE Huy-Waremme pour leur soutien financier et au Group S pour son sponsoring. Enfin, bien entendu, il a remercié l'ensemble des participants présents venus nombreux, marquant leur intérêt pour les travaux de la fédération CAIPS.

1. La fédération CAIPS

CAIPS (Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale) est une fédération visant à promouvoir les activités d'insertion sociale et/ou socioprofessionnelle, ainsi que l'économie sociale. Fondée en 1988 à l'initiative de cinq entreprises d'apprentissage professionnel, ancêtres des entreprises de formation par le travail (EFT), la fédération s'est agrandie peu à peu avec l'arrivée des organismes d'insertion socioprofessionnelle en 1995 (OISP). Deux ans plus tard, ce sont les premières initiatives d'économie sociale marchande, les futures entreprises d'insertion (EI), qui adhèrent. CAIPS compte parmi ses membres des services d'insertion sociale (SIS) depuis 2007 ; des acteurs du plan mobilisateur TIC (PMTIC) depuis 2014 et des opérateurs reconnus comme initiatives locales d'intégration (ILI) depuis 2016. Avec l'entrée en vigueur en 2017 du décret relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle du 10 juillet 2013, les EFT et OISP sont depuis regroupées sous le vocable CISP. En 2023, la fédération affilie des centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés (CFISPA).

A ce jour, CAIPS compte plus d'une centaine d'affiliés : des ASBL, des CPAS et des associations de CPAS et des sociétés à finalité sociale développant ou soutenant des actions d'insertion sociale ou socioprofessionnelle, ou intervenant dans le champ de l'économie sociale. Elle constitue la plus importante fédération de centres d'insertion socioprofessionnelle agréés par la Wallonie ; l'une des seules à représenter tant le secteur privé que le secteur public. Elle est aussi aux avant-postes de la concertation pour le secteur des SIS et celui des ILI. La fédération a trois types de missions : l'aide et les services aux membres, l'échange et l'animation en réseau, et enfin la représentation et la défense des intérêts des membres. Pour plus d'informations, voir sur www.caips.be.

2. Le concept des Etats Généraux

Les Etats Généraux (EG) s'inscrivent dans les missions statutaires de la fédération et en sont le reflet. L'événement se tient chaque année dans une province différente de Wallonie. Ils réunissent les membres de la fédération et de nombreux partenaires invités. Ils donnent l'occasion aux acteurs de l'insertion sociale et socioprofessionnelle partageant nos valeurs de justice sociale de se rencontrer et de débattre d'enjeux sectoriels. Les questionnements et propositions issus de ce temps fort dans la vie de la fédération sont relayés auprès du monde politique et des institutions publiques partenaires. Les EG de CAIPS offrent donc l'opportunité de conforter l'action collective… tout en partageant un moment convivial.

Les objectifs globaux des EG sont de :

- Livrer une information de qualité, critique, adaptée ;
- Permettre aux travailleurs de terrain de débattre de la problématique ;
- Favoriser une réflexion collective sur des enjeux d'actualité pertinents ;
- Identifier les préoccupations des professionnels du secteur ;
- Formuler des propositions à relayer auprès des instances compétentes ;
- Contribuer à la professionnalisation du secteur par la formation continuée des travailleurs.

Les années précédentes, les EG ont eu pour thèmes :

- 2022 : Former sans (se) conformer. Professionnalisation et diversité.
- 2021 : L'accompagnement, tous concernés !
- 2020 : (report suite à la crise sanitaire Covid-19)
- 2019 : Mobilité inclusive : une politique à inventer pour la Wallonie
- Pour plus de détails, voir nos archives sur www.caips.be/archives-etats-generaux.

3. Le thème de l'événement 2023

Pour la 24ème édition de ses Etats Généraux, CAIPS a décidé de travailler sur le thème « L'insertion dans tous ses États. Stratégie 2030. »

En synthèse

Se projeter et établir des priorités concertées concernant l'évolution du secteur de l'insertion, avec ses membres et ses partenaires publics ou privés, est fondamental pour CAIPS. D'une part, à la veille des élections 2024, la fédération a formulé à partir d'observations de terrain des revendications dans le cadre de son mémorandum. Celles-ci sont destinées à être communiquées et discutées en vue d'inspirer les politiques publiques de demain. D'autre part, les avancées sectorielles ne seront pas que le résultat d'un plaidoyer. Il semble impératif de se pencher collectivement sur une planification stratégique en vue de répondre à des transitions multiples à l'œuvre : économiques, démographiques, numériques… Les organismes de l'insertion sont appelés à s'adapter alors que ces évolutions exercent une pression sur les publics qui se précarisent et souvent se démobilisent. Ils sont également amenés à se positionner pour consolider ou étendre leur champ d'actions vis-à-vis de problématiques qui montent à l'agenda.

En détail

La société est en mutation constante. Certaines transformations se manifestent comme des tendances lourdes qui s'établissent lentement. Par exemple, les évolutions démographiques entraînent une diminution de la population active. Le vieillissement de la population s'accompagne de pressions sur les soins de santé et sur le système de financement des pensions. En parallèle, des enjeux nouveaux apparaissent comme l'adaptation des fins de carrière. De fait, l'âge de départ à la retraite recule alors qu'en même temps le pourcentage des travailleurs en invalidité augmente avec l'âge. En outre, une pénurie de travailleurs liée à la pyramide des âges est déjà observée dans certains secteurs. On s'attend à une baisse des chiffres du chômage et, dès lors, à un recentrage des organismes qui accompagnent les demandeurs d'emploi sur les publics qui en sont les plus éloignés. Par ailleurs, d'autres transformations sociétales, que l'on peut qualifier de phénomènes d'émergence, nous paraissent à l'aube de déclencher des effets qu'il est difficile d'anticiper. Pensons notamment au développement des intelligences artificielles.

Ces différents constats interrogent l'avenir des métiers et des activités de l'insertion sociale et professionnelle alors que les actualités ne sont pas toujours réjouissantes. En effet, une part croissante de citoyens sont exposés à une précarisation. L'emploi ne protège plus systématiquement de la pauvreté alors que la dualisation du marché du travail s'accentue au détriment des travailleurs peu qualifiés. Le nombre de personnes en incapacité de travail de longue durée surpasse aujourd'hui de loin les chiffres du chômage. Les politiques d'activation conditionnement l'accès aux droits quand bien même l'inefficacité de telles restrictions est largement documentée. Les premiers qui en subissent les conséquences (d'abord financières puis indirectement au niveau de la qualité de vie) sont les jeunes, les femmes, les publics peu diplômés et/ou inoccupés de longue durée. La précarisation n'est pas qu'économique et concerne aussi une détérioration de la santé mentale des belges. Les services essentiels se digitalisent engendrant un accroissement du non-recours à toute une série d'aides et de services. L'accès aux droits fondamentaux est ainsi mis en danger… Lorsqu'il n'est pas purement et simplement bafoué ! Pensons aux publics migrants alors que l'État fédéral belge a été condamné de multiples fois par la Cour Européenne des Droits de l'Homme car il ne respecte pas ses engagements internationaux. L'inclusion est dès lors plus que jamais une valeur à défendre et à opérationnaliser dans un partenariat public-privé associatif ; il convient de privilégier une telle alliance alors que l'allocation des ressources publiques est limitée et que des restrictions budgétaires sont à prévoir à une époque où la soutenabilité de la dette wallonne inquiète, particulièrement, suite aux dépenses qu'ont engendrées la crise sanitaire, les inondations de juillet 2021 ou la guerre en Ukraine.

L'objectif poursuivi à travers le thème de ces États Généraux est double ; il vise à renforcer l'adaptabilité du secteur de l'insertion dans un paysage changeant et à tenter d'orienter l'avenir.

D'une part, à la veille des élections 2024, CAIPS a rédigé son mémorandum. À partir d'observations de terrain, les enjeux du secteur de l'insertion pour la législature à venir ont été dressés. Ceux-ci ont été traduits en lignes d'action transversales et spécifiques aux agréments. Ces propositions sont destinées à être communiquées et discutées avec les partenaires publics et représentatifs du secteur de façon à inspirer les politiques de demain. Par-là, le secteur en général et la fédération en particulier veillent à une amélioration des conditions d'exercice des activités d'insertion tout comme au professionnalisme des pratiques de formation et d'accompagnement.

D'autre part, les configurations sociales se transforment et exercent une pression sur les organismes de l'insertion amenés à constamment s'adapter pour coller aux réalités changeantes des publics. Relever les défis qui s'imposent nécessite de développer une vision qui ne se limite pas strictement à l'échelle d'une législature. Les avancées sectorielles ne seront pas que le résultat d'un plaidoyer. Il semble impératif pour la fédération de se pencher sur une planification stratégique. Si nous pointons bien sûr des risques et les conséquences de changements sociétaux à anticiper, il s'agit aussi d'identifier les opportunités et les ressources ; pour ajuster les orientations pédagogiques et l'offre de services de l'insertion.

Si le paysage peut paraitre parfois sombre, des victoires se gagnent tous les jours. L'économie sociale se développe plus que jamais en Wallonie. L'approche par les compétences qui se promeut actuellement valorise particulièrement les savoir-faire comportementaux auxquels nous sommes tant attentifs. Nous relevons des avancées significatives avec la législature en cours, notamment, la revalorisation de l'incitant à la formation ou le redéploiement du dispositif Pmtic bientôt Digistart.

De plus, la conjoncture actuelle positionne notre secteur en première ligne pour consolider et même étendre son champ d'actions, entre autres, pour :

- Assurer l'accompagnement et la défense des droits fondamentaux des publics (belges et migrants) alors que l'on observe une précarisation au sein de la population ;
- Renforcer l'offre qui concerne les essais métiers alors que l'écart entre cursus scolaire et réalité de la profession se creuse trop souvent ;
- Préparer les candidats volontaires à la formation qualifiante alors que de plus en plus de manquements dans les compétences de base sont observées ;
- Accompagner les publics peu qualifiés actifs à la fois pour un maintien à l'emploi et à la fois pour assurer une montée continue en compétences ;
- Penser l'accès à la mobilité, qui en plus de requérir des moyens financiers et des compétences multiples (notamment numériques), se complexifie à travers la multimodalité ;
- Visibiliser l'attractivité de l'économie sociale comme une des réponses à la marchandisation, pourvoyeuse d'emplois de qualité pour nos publics et pour les travailleurs du secteur ;
- Venir en soutien à la réinsertion volontaire et à la réorientation au cours de la vie des publics en incapacité ou porteurs d'un handicap ;
- …

Nos ambitions et nos orientations stratégiques d'aujourd'hui subissent inévitablement l'incertitude des mutations à venir. Envisager une multiplicité d'états futurs et élaborer les scénarios qui nous y conduiraient renforce nos marges d'adaptabilité et ouvre le champ des possibles. Disposer de vues stratégiques équivaut à nous doter d'un guide pour l'action. Il s'agit ainsi de mieux veiller à la justesse de notre cap, à mieux prendre en compte notre environnement, mais aussi, à mieux infléchir les desseins d'une société toujours en devenir. Dans la proposition du thème de ces États Généraux, se trouve donc la volonté d'un renforcement actif de nos marges de liberté, dans le respect des valeurs d'inclusion, de dignité humaine, de justice sociale, d'égalité et de solidarité qui sont celles de notre fédération.

Lorsque nous parlons d'insertion dans tous ses « états », nous évoquons bien sûr le secteur dans ses allures passées, présentes et futures. Nous faisons aussi référence à la multitude des dispositifs de l'insertion et à leur complémentarité dans une mission partagée : l'émancipation. Renforcer les partenariats et les actions concomitantes semble un levier incontournable pour encore individualiser les parcours. Plus que jamais, il s'agit de partir de la personne et d'adapter les actions à sa réalité, plutôt que de la faire entrer dans un programme aux contours figés d'avance qui rappellerait trop un modèle scolaire, qui bien souvent a déjà échoué avec nos publics ; tout en gardant à l'esprit que l'emploi (même de qualité) n'est pas une finalité unique et systématique. Pour cela, notre diversité et notre complémentarité sont des atouts indéniables. En visant l'émancipation, nous veillons et contribuons avant tout à ce que chacune et chacun ait l'opportunité de prendre entièrement possession de sa citoyenneté et une part active au fonctionnement démocratique de notre société.

4. Les ateliers thématiques : posons les bases d'un plan stratégique

Nous avons choisi cette année une formule qui combine des ateliers thématiques le matin réservés aux affiliés et une séance en plénière l'après-midi ouverte également aux partenaires.

Les ateliers, au nombre de six, ont couvert des premiers enjeux sectoriels actuels et à venir. Lors de chaque atelier, nous avons veillé, d'une part, à étayer les constats relatifs à la situation présente, à tracer les contours d'un avenir souhaitable et les moyens à se donner pour y parvenir. Nous nous sommes efforcés de distinguer ce qui relève de propositions politiques reprises dans notre mémorandum en vue d'un plaidoyer, de ce qui est de l'ordre de mesures stratégiques à déployer par la fédération pour faire ressortir :

- Des intentions stratégiques et des objectifs sectoriels à court, moyen, et plus long termes ;
- Les actions à mettre en œuvre, les partenariats à poursuivre ou à créer ;
- Les niveaux d'action : opérateurs, fédération, politique… ;
- Les moyens nécessaires, les dispositifs existants, les outils à renforcer ou créer ;
- Les scénarios à envisager en fonction des évolutions politiques de la législation à venir ;
- Les opportunités est les risques en fonction des évolutions sociétales et politiques.

Différentes personnes « ressources » ont été invitées à participer aux ateliers pour alimenter les débats. Le travail se poursuivra ensuite à travers les dispositifs d'échanges et de prises de décision prévus au sein de la fédération : Groupes de Travail, Organe d'Administration, Assemblée Générale.

Atelier 1 : Les horizons de l'ISP

Le constat est sans appel : la population active diminue proportionnellement à la population globale et la dualisation du marché du travail se renforce. Les effets à prévoir sont de plusieurs natures. D'abord, le nombre de chômeurs devrait diminuer dans les années à venir sans que les publics peu qualifiés, eux, ne profitent réellement de davantage de mises à l'emploi. Ensuite, l'emploi de qualité pour ces mêmes publics peu qualifiés manque cruellement. L'insécurité des contrats de travail proposés, la flexibilité des horaires, le temps partiel semblent trop souvent devenir la norme. Comment le secteur de l'ISP peut-il adapter son offre de services, notamment dans un partenariat public-privé associatif fort, pour se positionner sur des métiers porteurs et sur des besoins du public qui évoluent ? Comment créer davantage de ponts avec l'économie sociale ? Comment assurer l'attractivité du secteur et démarquer ses spécificités, notamment en termes d'émancipation et d'individualisation, par des actions de communication ?

Intervenants :

- Anne-Hélène LULLING, secrétaire générale de l'Interfédé des CISP
- Pierre MALAISE, directeur de la CESSoC
- Arnaud MILSTEIN, directeur de Work'Inn et de Alternatives Formations (AIGS)
- Thierry TOURNOY, directeur de la FUNOC
- Jean-Luc VRANCKEN, directeur à CAIPS

Principaux éléments discutés :

1. ***La problématique du recrutement des travailleurs***

   Pour Pierre MALAISE, la crise sanitaire a marqué le basculement du rapport au travail avec notamment l'arrivée du télétravail ou du temps partiel choisi, ou encore un affaiblissement de l'engagement des travailleurs. Les derniers accords non-marchand ont ainsi vu apparaitre de nouvelles revendications comme la création d'emplois vue comme une amélioration de la qualité de la vie de toutes et tous.
   Thierry TOURNOY, est confronté à la mise à la retraite rapide de près de 60 membres de son personnel. C'est là un risque majeur de perte d'expérience, mais aussi de valeurs et de sens. Pour faire face à ce défi, son association se prépare.

   Pour Arnaud MILSTEIN, directeur de « Work Inn » et à l'AIGS, la communication d'une image identique et de messages communs à tous les CISP est un impératif. Il fait part d'expériences collectives en cours de développement en région liégeoise où de nombreux CISP s'associent autour de tels enjeux avec le soutien de l'Interfédération.

   Les participants mettent en avant la nécessité de prioriser les valeurs de l'économie sociale comme réponse à la perte de valeur générale du travail. Une attention particulière au bien-être des membres des équipes s'impose. L'importance de la formation des travailleurs est à nouveau évoquée, ainsi que des questions qu'elle suscite. A cet égard, la valorisation des acquis par l'expérience est à nouveau mise en avant ; il s'agit là clairement d'une spécificité d'un secteur qui a toujours été attentif à la promotion, la formation et l'engagement d'anciens stagiaires. Reconnaissances des acquis tant techniques que psycho-sociaux sont indissociables. Enfin, il est évoqué la possibilité de mutualiser le recrutement de nouveaux travailleurs comme piste à investiguer.

2. ***Problématique du recrutement des stagiaires***

   Il est rappelé qu'en matière de pénurie d'emplois, ce sont ces derniers emplois qui s'éloignent de nos publics et non ceux-ci qui s'en écartent ! Pour le volet formation, d'autres pistes sont mises en avant en développant

   Thierry TOURNY fait part des premiers résultats d'une enquête assurée en interne par la FUNOC sur 225 stagiaires avec l'IBEFE de Charleroi visant à mieux identifier les sources d'angoisse dans leurs parcours de formation. Il apparait ainsi que l'accueil, la recherche d'un stage ou les moments d'évaluation ou de testing sont particulièrement anxiogènes et générateurs d'abandons. Ces constats ont amené des adaptations des pratiques pédagogiques et organisationnelles de son centre.

Enjeux et actions stratégiques identifiés au terme de l'atelier :

Recrutement des travailleurs :

- Donner une identité forte et commune au métier de formateur.
- Renforcer la formation des travailleurs et de sa certification.
- Prioriser la formation par l'expérience et des formules adaptées ou innovantes.
- Préparer le départ à la retraite des personnels par la formation interne.
- Un travail médiatique, des « job days », la communication d'une image identique et de messages communs à tous les CISP sont des pistes à initier ou développer.

- Prioriser les valeurs de l'économie sociale comme réponse à la perte de valeur générale du travail.
- Donner une attention particulière au bien-être des membres des équipes.
- Promouvoir la valorisation des acquis par l'expérience des membres du personnel
- Mutualiser le recrutement de nouveaux travailleurs.

Problématique du recrutement des stagiaires :

- En matière d'emploi : donner la priorité à la création de nouveaux postes de travail subventionnés réservés aux publics précarisés - reconvertir les financements des aides à l'emploi « Impulsion » - créer de nouveaux emplois à qualification plus réduite comme le métier d'assistant laborantin - investiguer et développer des synergies en matière de formation (cf contacts sont en cours, le CISP assurant la formation aux habiletés sociales, le centre de formation sectoriel le volet technique) - TZCLD est une autre piste à évaluer - promouvoir le suivi post-formation, - lier l'action d'un CISP à des embauches – développer des formations en entreprise de travailleurs peu qualifiés.
- Pour le volet formation, d'autres pistes sont mises en avant en développant : l'attractivité de l'indemnité de formation par son augmentation ou sa défiscalisation ; l'accompagnement psycho-social, notamment en faisant glisser les moyens de l'appel à projet du Plan wallon de Relance vers le financement structurel ; la promotion de la validation des compétences ; le questionnement et l'adaptation de nos offres de services : privilégier quand c'est possible les entrées permanentes de stagiaires ou revoir les durées et l'intensité des formations ; l'individualisation de nos formations malgré les difficultés de tous ordres tels que résistances des travailleurs, contexte institutionnel peu favorable ; …

Atelier 2 : La coopération entre opérateurs

Un renforcement des phénomènes de concurrence entre opérateurs ou la marchandisation de nos secteurs sont à craindre. La dette wallonne augure de restrictions budgétaires déjà à l'œuvre, par exemple, avec le Budget Base Zéro. Les difficultés de recrutement touchent de multiples opérateurs de la formation professionnelle avec pour effet un glissement, notamment du Forem, sur les publics les plus éloignés de l'emploi… Il apparait dès lors urgent de mieux coordonner l'offre de services au niveau sous régional afin d'en assurer la complémentarité : à la fois pour développer des collaborations optimales et pour assurer la fluidité des parcours stagiaires vers des débouchés métiers de qualité. Comment organiser la solidarité intra-sectorielle et la concertation intersectorielle ? De quels outils disposons-nous et lesquels font défaut ?

Intervenants :

- Renaud BIERLAIRE, conseiller emploi à la FGTB et Président de l'IBEBE Hainaut sud.
- Albert DELIEGE, directeur de Devenirs
- Julie DENIS, directrice générale adjointe Stratégie, Relations extérieures et Service à gestion distincte Aides et incitants financiers au Forem
- Jean-Marc MANFRON, directeur du service de Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi du Forem
- Bruno SCHNEIDER, directeur de Perspectives
- François XHAARD, coordinateur à CAIPS

Principaux éléments discutés :

Les intervenants extérieurs ont apporté des éléments d'éclairage sur les tendances à l'œuvre en matière d'emploi et d'insertion des publics. Jean-Marc MANFRON a évoqué avec nous quelques grandes tendances et enjeux sur le marché de l'emploi de demain et son fonctionnement en Wallonie. Il a dépeint la situation de la demande d'emploi en soulignant des éléments d'évolution concernant le profil des demandeurs d'emploi inoccupés et en

particulier des plus éloignés de l'emploi en Wallonie. Enfin, il a conclu sur quelques tendances de fonds issues de la prospective « métiers » en abordant les fonctions critiques et métiers en pénurie, ainsi que les compétences clés de demain pour l'emploi.

Renaud BIERLAIRE a poursuivi sur les constats et tendances à l'œuvre en apportant des éléments complémentaires sur l'insertion à l'emploi du public éloigné et singulièrement des chômeurs de longue durée. Il a ouvert la réflexion en regard de ce qui semble porter ses fruits en matière de transitions et collaborations développées entre opérateurs dans le cadre de Parcours de Renforcement des Compétences, mais également en regard des freins à la coopération comme la difficile concomitance des actions ou l'absence d'instance de régulation de l'offre. Enfin, il a évoqué quelques perspectives de développements en faveur de l'insertion de nos publics.

Dans l'ensemble, les débats ont portés sur l'amélioration des perspectives d'emploi et du bien-être des individus tout en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.

Enjeux et actions stratégiques identifiés au terme de l'atelier :

- Renforcer la transparence, la coordination et la cohérence de l'offre globale dans le respect des rôles et responsabilités de chacun et dans un souci de simplification du « paysage » wallon :
  - Soumettre l'ensemble des offres de formation et d'insertion socioprofessionnelle à l'avis des IBEFE,
  - Renforcer la légitimité des Instances Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi (IBEFE) en tant que dispositif d'appui au pilotage de l'offre,
  - Envisager une instance de régulation transversale qui ne soit pas juge et partie permettant un pilotage du système dans son ensemble (formation et insertion socioprofessionnelle).
- Favoriser la complémentarité des services et la « flexibilité » des opérateurs garantissant que les besoins changeants des individus sont couverts de manière holistique :
  - Développer les actions renforcées ou concomitantes,
  - Simplifications réglementaire (harmonisation des statuts) et administrative (contrat unique),
  - Partage des référentiels/négociation des prérequis, reconnaissance des acquis et valorisation de l'action globale des intervenants dans le cadre des parcours individualisés.
- Développer la communication et le partage d'informations au profit d'une meilleure connaissance réciproque entre opérateurs :
  - Favoriser les rencontres entre travailleurs concernés,
  - Former et sensibiliser les partenaires,
  - Dégager du temps pour les conseillers référents afin qu'ils se rendent en CISP.
- Développer des collaborations et synergies au niveau local :
  - Développer des projets communs à la faveur de l'amélioration des perspectives d'emploi et du bien-être des individus p.e. Parcours de renforcement des compétences, TZCLD…
  - Organiser des activités rassemblant des opérateurs d'un territoire autour d'un objectif (speedating, rallye dans les centres…) ou d'un secteur d'activité.
- Favoriser l'accès aux ressources :
  - Se rassembler entre opérateurs d'un secteur d'activité en un lieu commun,
  - Développer un centre « intégré » en fusionnant des services,
  - Mutualiser des services.
- Dégager des ressources/financements pour soutenir la coopération entre opérateurs :
  - Intégrer des moyens attribués ponctuellement par AAP dans les financements structurels des opérateurs d'insertion socioprofessionnelle,
  - Intégrer des aides à l'emploi dans les parcours développés entre opérateurs au profit des publics les plus éloignés.

Atelier 3 : La réinsertion volontaire des publics en incapacité ou porteurs d'un handicap

Le secteur de l'insertion socioprofessionnelle fait face à un constat évident : le public est de plus en plus précarisé. Le nombre de personnes en arrêt maladie de longue durée est désormais supérieur au nombre de chômeurs. De plus, la problématique de la santé mentale est toujours plus présente chez nos publics. On constate une inadéquation de plus en plus forte entre leur situation et leurs possibilités réelles d'insertion socioprofessionnelle. Nos dispositifs, qu'ils soient agréés CISP et/ou CFISPA, sont des lieux qui peuvent accueillir ces publics et leur procurer un accompagnement spécialisé et adapté à leurs besoins. Cependant, dans les faits, il est généralement compliqué d'accueillir et de s'adapter à ces publics pour différentes raisons : formateurs peu sensibilisés à certaines problématiques liées à la santé (mentale), difficulté à obtenir les documents requis pour une entrée en formation, crainte du public de se retrouver dans l'obligation de trouver un emploi au terme de sa formation, etc. Par ailleurs, les personnes malades sont de plus en plus concernées par les politiques d'activation mises en place, mettant ainsi encore plus l'accent sur la formation et la mise à l'emploi de ce public.

Intervenants :

- Caroline NOEL, Esenca (anciennement ASPH) ;
- Pascal ROUSSEAU, directeur du CISP « Prorienta – CRP » et du CFISPA « Prorienta – CFRP » ;
- Philippe TOMCZYK, directeur d'AFICO.
- Valérie TREVISAN, direction de l'Inclusion sociale et professionnelle de l'AVIQ
- Olivier WILMET, direction Réintégration au Travail de l'INAMI ;
- Vanessa BENVISSUTO, conseillère juridique à CAIPS

Principaux éléments discutés :

Dans un premier temps, Pascal Rousseau a apporté une vision concrète du terrain sur la réinsertion de ce public en CISP et en CFISPA, les difficultés rencontrées et les démarches administratives à réaliser. Le trajet de réinsertion socioprofessionnelle pour les personnes en incapacité de travail relevant de l'INAMI a ensuite été présenté par Olivier WILMET. Caroline NOEL d'Esenca qui agit comme syndicat des personnes en situation de handicap, a entamé une réflexion sur comment soutenir la réinsertion des personnes en situation de handicap.

Finalement, les aides disponibles au sein de l'AVIQ permettant de faciliter l'intégration et le maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap ont été présentées par Valérie TREVISAN.

Les discussions aboutissent sur l'importance d'envisager davantage de collaborations entre professionnels en vue d'une part, de respecter les limites et cadres imposés par son propre dispositif mais aussi d'autre part, de s'entourer d'autres professionnels spécialisés vers qui orienter le public en cas de besoin.

Enjeux et actions stratégiques identifiés au terme de l'atelier :

En vue d'offrir un accompagnement complet et adapté aux besoins de ce public :

- Mettre en place davantage de partenariats, y compris avec d'autres dispositifs ;
- Envisager une meilleure collaboration avec des professionnels de la santé ;
- Envisager une meilleure collaboration entre l'ISP et les acteurs spécialisés, tant en amont (avec l'enseignement spécialisé par exemple) qu'en aval (avec les ETA ou emplois spécialisés par exemple) afin de favoriser la réinsertion de ce public ;
- Soutenir les actions concomitantes afin d'apporter un suivi complet à ce public ;
- Sensibiliser les travailleurs du secteur de l'ISP à la maladie et au handicap, ainsi qu'aux préjugés que cela peut susciter.

Atelier 4 : L'accès aux droits fondamentaux à l'heure de la digitalisation

Le numérique est devenu un passage obligé, ce qui n'est pas toujours à la faveur des usagers. Le baromètre de l'inclusion numérique nous indique que 46% des belges sont en situation de vulnérabilité. Les citoyens les moins favorisés et les plus exposés sont ceux-là même qui dépendent le plus des services de l'État en pleine digitalisation (pour se loger, pour manger…). La problématique se pose aussi dans les domaines de la santé, des banques, du commerce, de l'énergie. Quelle conclusion tirer lorsque l'option la moins chère de la gamme d'un fournisseur d'énergie est liée à un contrat à prendre exclusivement en ligne ? La fracture numérique ne diminue pas, et, pire, elle vient prolonger et amplifier les inégalités préexistantes. Comment assurer que tout citoyen soit en mesure de faire valoir ses droits ?

Intervenants :

- Éric BLANCHART, coordinateur du réseau des EPN – Technofutur TIC
- Valérie DEHOSAY, directrice du CISP Enaip en Pays de Liège
- Claire GUSTIN, coordinatrice de l'Espace Écrivain Public Liège – Présence et Action Culturelles
- Eric VERMEERSCH, directeur du CESEP
- David BREDART, conseiller à CAIPS

Principaux éléments discutés :

Éric BLANCHART a dénoncé le « mythe » qui voudrait que le problème du numérique soit un problème générationnel. Or les jeunes aussi sont concernés. Ainsi, s'ils ont plus de facilité avec l'utilisation des écrans tactiles, des difficultés sont rencontrées au niveau de la sécurité des données ou de l'utilisation de logiciels de base. On estime en fait à seulement 30 à 33% les citoyens qui se sentent à l'aise avec la digitalisation. Les sites web et logiciels sont conçus par des ingénieurs ; l'ergonomie y est souvent désastreuse. On estime à 1/3 la proportion des sites des villes et communes qui répondent aux critères de l'inclusion numérique. Éric BLANCHART a présenté le réseau des Espaces Publics Numériques de Wallonie, composé de 166 lieux de médiation numérique. La création prochaine de 60 EPN supplémentaires est attendue. Les EPN dépendent d'une politique régionale transversale non subsidiée et sont donc attenants à des dispositifs disposant de financements plus structurels (ex : bibliothèque, CISP). Les enjeux qui les touchent sont principalement, un manque criant de financement, une difficulté à stabiliser les travailleurs, un besoin de faire reconnaître le métier de médiateur numérique et de créer un référentiel de compétences, et encore, se faire connaître et capter les publics. Seulement une commune sur deux environ dispose d'un EPN, ce qui révèle un problème de couverture territoriale.

Claire GUSTIN a mis en avant la fonction d'écrivain public. Il s'agissait à l'origine de répondre principalement à des difficultés de maîtrise de la langue (soit parce que le français n'est pas la langue maternelle soit parce que la personne n'a pas ou peu été alphabétisée). À cela, s'est ajouté une complexification des procédures administratives et un conditionnement renforcé des aides de l'État amenant de plus en plus les citoyens à devoir se saisir d'un langage qui ne leur est pas familier pour faire valoir leurs droits. Aujourd'hui, c'est le numérique qui vient comme une couche supplémentaire… Ainsi, la demande touche principalement des écrits administratifs mais relèvent aussi d'échanges avec le propriétaire de son logement voire plus rarement de la rédaction d'une lettre d'amour. Le métier d'écrivain public n'est pas reconnu en Belgique. Les personnes qui exercent le font sous un statut de volontaire. Ce sont majoritairement des retraités. Toute une série d'enjeux entoure la fonction, notamment d'ordres déontologiques et d'acquisitions de compétences qui vont bien au-delà de l'écriture (ex : écoute active, codes culturels…). Concernant les écrivains publics actifs au sein de Présence et Action Culturelles, ceux-ci participent à une formation puis choisissent ensuite de s'ils prennent une permanence. Le constat est qu'aujourd'hui, la fonction se complexifie sous l'effet de la digitalisation, et il y a des écrivains publics en fragilité numérique…

Enfin, Valérie DEHOSAY, nous a présenté les résultats d'un sondage réalisé en CISP auprès de 53 stagiaires qui suivent ou ont suivi une formation en bureautique ou en infographie. Nous sommes ici avec un public qui marque un intérêt volontaire vis-à-vis du numérique et qui est dans une démarche de montée en compétences. À titre illustratif, parmi les résultats du sondage, en réponse à une question ouverte, les stagiaires mentionnent la

rapidité et le fait d'éviter des déplacements comme les deux principaux avantages du numérique. De plus, ils sont 69% à déclarer utiliser une application pour leurs itinéraires ; ce qui montre également une facilitation dans d'autres domaines de la vie courante. En revanche, la déshumanisation et la cybercriminalité sont vues comme les deux principaux dommages. Notamment, 73% répondent qu'ils ne pensent pas que la loi sur la protection des données les protège suffisamment. Enfin, des formateurs se sont étonnés de certains résultats qui ne paraissent pas toujours correspondre à ce qu'ils observent dans le quotidien de leurs formations et qui reflèterait une surévaluation par les répondants de leurs compétences (ex : capacité à installer « itsme » ou à retrouver un mot de passe perdu). Une enquête plus approfondie serait à mener.

Enjeux et actions stratégiques identifiés au terme de l'atelier :

- **Capter les publics :**
  - Collaborer avec les acteurs de première ligne susceptibles d'identifier des vulnérabilités
  - Mettre en place une campagne de communication à grande échelle (ex : affiche dans les bus)
  - Déstigmatiser certains lieux où une aide peut être trouvée (ex : oser pousser la porte d'un CPAS)
- **Faire reconnaître le(s) métier(s) et créer des filières de formation pour les professionnels :**
  - Créer des référentiels de compétences/métiers
  - Développer l'offre de formation
- **Travailler davantage en réseau inter-dispositifs :**
  - L'accès à une aide pour déléguer et « ne pas faire soi-même » (ex : écrivains publics/numériques)
  - L'accès au matériel/logiciels et être accompagné (ex : EPN)
  - L'accès à de la formation de base (ex : Pmtic-DigiStart) et/ou professionnalisante (ex : CISP)
- **Se munir d'outils d'études et d'outils d'interpellation du politique :**
  - Casser les préjugés qui entourent les publics en vulnérabilité (pas que des personnes âgées…)
  - Étayer les effets de la digitalisation sur le non recours aux droits
  - Étayer les effets des dispositifs d'aide (écrivains publics, EPN, CISP, Pmtic-DigiStart…)

  En vue de :
    - améliorer les pratiques sectorielles
    - défendre un refinancement où cela est nécessaire
    - affirmer un NON ferme au tout numérique (il doit toujours il y avoir une alternative !)

Atelier 5 : L'intégration socioprofessionnelle des personnes étrangères (PE)

Les flux migratoires ? Une réalité que nos sociétés peinent à assimiler, négligeant tant le b.a.-ba de l'humanisme que les avantages de la diversité. Le modèle interculturel d'intégration, misant sur la démarche de la société d'accueil comme sur celle du migrant, ne va pas de soi. Les autorités fédérales sont fréquemment condamnées pour non-respect de leurs engagements. En Wallonie, la politique d'intégration souffre d'un manque de moyens et de vision. Sa réforme en cours doit contribuer à alléger la pression sur les primo-arrivants, contraints d'évoluer dans un dédale institutionnel, confrontés à la discrimination en matière de logement ou sur le marché du travail. Les besoins en main d'œuvre vont croissant, mais faire reconnaître un diplôme étranger est une galère. Et que dire de l'accès aux formations ? Pour la cohésion sociale et pour l'émancipation collective comme individuelle des PE, comment assurer leurs droits, valoriser leurs compétences, susciter avec elles de vraies opportunités de se reconstruire une identité, un statut ?

Intervenants :

- Yoric BRIDOUX, directeur d'Alpha 5000
- Nicolas CONTOR, directeur du CRILUX
- Charlotte POISSON, chercheuse à l'IRFAM
- Didier VAN DER MEEREN, directeur du Monde des Possibles
- Muriel WILIQUET, conseillère à CAIPS

Principaux éléments discutés :

Les réflexions en atelier visent :

- Une dynamique basée sur les ressources des PE et non sur les pénuries et la contraction des dépenses
- Une réelle valorisation des compétences des PE
- La création d'opportunités d'ISP en agissant sur le contexte sociétal et pas seulement sur les PE
- L'effectivité des droits fondamentaux, notamment socioéconomiques, des PE

On questionne les priorités stratégiques de nos secteurs et de la fédération en termes de :

- Dispositifs d'intégration et d'ISP à promouvoir, soutenir, créer, articuler, généraliser
- Évolution des paradigmes d'action et des pratiques pour mieux accompagner les PE dans leur ISP
- Complémentarités, coordinations ou partenariats à développer

Nicolas CONTOR déplore la décision politique prise il y a quelques années de dissocier les actions d'intégration et celles d'ISP et prône un décloisonnement. Il note une certaine méfiance entre opérateurs des deux champs, qu'il convient de dépasser au profit de la coopération. Il s'agit de remédier à des situations où des PE sont catapultées dans les arcanes de notre système sans être socialisées à son fonctionnement. En termes de temporalité des parcours, il n'y a pas de généralité. Les apprentissages concomitants (FLE + formation en entreprise, par ex.) reviennent à l'ordre du jour. Du fait d'impératifs financiers, les concrétiser pose la double question de l'intérêt du centre et de celui du stagiaire.

Pour Charlotte POISSON, cet atelier est celui de l'avenir. Le public étranger ne fera que croitre dans le secteur de l'ISP, qui doit donc évoluer pour l'accompagner au mieux. Elle apporte un éclairage chiffré sur la situation peu enviable des PE sur notre marché de l'emploi, ethno-stratifié, non inclusif. La maitrise de la langue n'est pas le sésame ; selon des études, il faut avant tout entretenir de bons contacts avec les collègues et avoir les clés de compréhension du milieu professionnel. La fonction de médiateur apparait essentielle pour jeter des ponts concrets entre celui-ci et la PE, pour forger du sens, anticiper et solutionner des difficultés liées à l'interculturel. Une personne référente facilitera d'autant plus l'ISP si elle peut poursuivre son action au-delà de la formation.

Didier VAN DER MEEREN rappelle que les PE n'ont pas vocation à occuper des emplois de nuit ou mal payés. Il évoque le projet Hospi'Jobs, formation immersive de 288h (en partenariat étroit avec trois hôpitaux) où le français est appréhendé « en situation indispensable ». Les apprenants sont diversifiés et les résultats globalement probants. Néanmoins, chaque stage ne se solde pas par un engagement ; se pose donc la question de la validation des compétences acquises. Un projet visant la certification se met en place avec l'IFAPME et le Forem. Le secteur des CISP peut être dynamisé dans cette direction sous l'action de divers acteurs (IBEFE, Calif, CRI, Caips…) dont les préoccupations en la matière semblent converger.

Les affiliés présents soulignent que les PE qu'ils accompagnent doivent redoubler d'efforts pour s'insérer. La difficulté est décuplée pour celles et ceux qui cumulent d'autres handicaps : absence de logement décent, casier judiciaire, enfants en bas-âge sans solution de garde, faible accès aux transports… Sans parler des personnes sans-papiers. Selon la représentante d'un SIS, la sensibilisation des pouvoirs locaux à l'ISP des PE devrait être accrue. Des CISP évoquent leur partenariat avec la Promotion sociale pour le FLE, d'autres le renforcement des stages dans leur programme visant notamment des PE. Ceci étant, le monde de l'entreprise reste peu accessible aux professionnels de l'ISP. On regrette aussi le non financement du suivi prolongé.

Enjeux et actions stratégiques identifiés au terme de l'atelier :

- **Permettre l'individuation des parcours d'ISP des PE**
  - Rendre les dispositifs accessibles selon un séquençage et/ou une modularité adaptés aux besoins
  - Développer les apprentissages concomitants (ex. : FLE/Citoyenneté + professionnalisant en CISP)
- **Développer l'intermédiation entre les PE et les employeurs**
  - Tisser des partenariats durables avec des employeurs pour l'insertion de PE (coconstruction de programme, sensibilisation et formation interculturelles du personnel, support RH…)
  - Assurer la mise en relation concrète entre PE et employeur en vue d'un emploi/stage

- Assurer un accompagnement post-formation / post-engagement (moyennant financement)

En vue de :

  - Remédier au déficit des PE en capital/réseau social
  - Solutionner des incidents critiques liés à la diversité des codes culturels
  - Lever des freins à l'engagement et au maintien dans l'emploi des PE

- **Prendre des initiatives renforçant les perspectives professionnelles des PE**
  - Développer la certification et la validation des compétences acquises à l'étranger ou ici
  - Favoriser l'implication des PE dans des coopératives et autres structures d'économie sociale
  - Soutenir spécifiquement l'entrepreneuriat des PE
- **Créer des espaces d'échanges entre parties prenantes**
  - Plateformes pour la coordination entre opérateurs et la mise en place de partenariats
  - Instances de participation et de représentation des PE
  - Tiers lieux dévolus à la mise en lien et à la coopération entre PE en projet professionnel
- **Différencier les enjeux et les besoins propres aux PE…**
  - Nées en Belgique *vs* ayant vécu l'exil
  - Avec titre de séjour *vs* sans titre de séjour
  - Confrontées ou non à d'autres freins à l'insertion (ex. : PE détenues, PE de genre féminin…), *cf.* approche intersectionnelle
- **Porter des revendications politiques en faveur…**
  - Du modèle interculturel d'intégration (processus à double sens impliquant tant la société d'accueil que la PE)
  - Du décloisonnement et de la transversalité des politiques et dispositifs d'intégration/insertion
  - De la levée de freins institutionnels à l'ISP des PE (accès au permis de travail, aux formations du Forem…)

Atelier 6 : La mobilité inclusive

Plus les citoyens sont en situation de précarité et plus ils se retrouvent progressivement exclus d'une multitude de formes de mobilité qui exigent toujours plus de compétences (ex : numériques) et de moyens (ex : financiers). Le Consortium Mobilité a ainsi défini 4 axes prioritaires sur lesquels agir : l'inclusivité des transports en commun, la mobilité multimodale, une stratégie politique transversale, l'accès au permis de conduire. Lors de cet atelier, la proposition a été d'approfondir la thématique de la multimodalité pour le public en insertion.

Intervenants :

- Vincent DONCKERS, directeur de l'EFT et de l'Auto-école Sociale « Chantier »
- Céline FROMENT, responsable du projet « Tous Vélo-Actifs » à l'UWE
- Céline STALPORT, directrice du COF
- Céline LAMBEAU, conseillère à CAIPS

Principaux éléments discutés :

Vincent DONCKERS a ouvert les travaux en rappelant que CAIPS travaille sur la problématique de la mobilité des publics de l'ISP depuis 2014, sous différents angles, avec différents partenaires. Beaucoup d'attention a été portée jusqu'ici au problème de l'accès au permis de conduire, aussi les participants se sont-ils donc vu proposer de déplacer les regards vers **l'accès aux mobilités actives**, aujourd'hui parent pauvre du travail sur la mobilité chez les opérateurs ISP.

Après un Céline STALPORT a guidé les participants dans la réalisation d'une analyse stratégique SWOT sur la base suivante : *« La région Wallonne impose à mon centre d'intégrer un module « mobilité douce et*

multimodale » dans toutes les formations : quelles sont les forces, faiblesses, opportunités, risques de cette situation ? ».

Parole a été donnée ensuite à Céline FROMENT, animatrice d'ateliers de sensibilisation au vélo au sein des entreprises. Son constat : les obstacles à l'utilisation du vélo sont sensiblement les mêmes dans tous les milieux ; au-delà de la question budgétaire (très centrale pour les publics ISP), le principal levier d'action pour encourager l'usage du vélo consiste à travailler sur les représentations, idées reçues et habitudes des participants.

Les participants ont alors été invités à explorer leur « pouvoir d'agir » en répondant individuellement à la question *« En tant que travailleur CISP, dans le cadre de ma fonction, que puis-je faire cette année pour encourager les mobilités actives chez mes stagiaires, avec les ressources dont je dispose aujourd'hui ? »*

Pour clôturer l'atelier, Vincent DONCKERS a rappelé les différents axes et groupes de travail « Mobilité » initiés et pilotés par CAIPS.

Enjeux et actions stratégiques identifiés au terme de l'atelier :

- Poursuivre les travaux de mutualisation entre centres affiliés sur les pistes d'action et ressources pour la mobilité
- Mutualiser les demandes de moyens pour l'acquisition d'équipements de mobilité à mettre à disposition des stagiaires / Mutualiser les achats d'équipements
- Produire des notes informatives et bases de données (services, partenaires...) pour le déploiement d'actions mobilité avec les stagiaires
- Étudier les pratiques de mobilité des stagiaires

5. Focus sur une actualité : les pièges à l'emploi

Présente dans les débats politiques, la question de l'activation des chômeurs, en particulier de longue durée, anime. Certains font porter la responsabilité sur des individus accusés d'éternelle paresse… Les chômeurs sont-ils trop bien lotis ? Faut-il encore durcir les politiques d'activation ? D'autres interrogent plutôt l'évolution des conditions de travail des emplois peu qualifiés (flexibilité accrue, norme du temps partiel qui s'impose…) : dans quelles conditions l'emploi reste-t-il attractif et un vecteur d'émancipation ? Travailler protège-t-il encore de la pauvreté ? Ces différents thèmes ont été discutés à travers la problématique des « pièges à l'emploi ». Il est grand temps de déconstruire les discours « chocs » peu étayés à la faveur d'une vision développée à partir d'observations éprouvées. La présentation a été suivie d'une séance de questions-réponses, le tout avec Philippe DEFEYT. Économiste et actif au niveau politique au sein d'Ecolo, Philippe DEFEYT est aussi co-fondateur et président de l'Institut pour un Développement Durable où il publie notamment des avis autour de sujets d'actualité relatifs à l'emploi. Ancien président du CPAS de la ville de Namur, il est familier des enjeux et dispositifs d'insertion.

Les pièges à l'emploi : pièges à cons ?

Par Philippe DEFEYT

De quoi parle-t-on ?

C'est simple, on l'entend souvent autour de soi : « Il vaut mieux rester au chômage », « Je gagne moins en allant travailler », etc., etc. Parfois c'est vrai, parfois pas, on va le voir. Ce débat est le plus souvent porté par la droite (au sens large). Pour elle le grand coupable est la fiscalité ; le travail ne serait pas assez "rentable" à cause du poids de l'impôt. Il est dommage que les progressistes ne se soient pas saisis assez de cette problématique.

Clés de lecture pour commencer

Il y a une différence entre revenu et niveau de vie

Illustrons cela :

- est-il intéressant de gagner 50 € en plus si le train augmente de 100 € ou si mes médicaments coûtent 75 € en plus ?
- est-il intéressant de trouver un emploi qui augmente mon revenu de 200 €/mois si je perds le bénéfice du tarif social pour l'énergie (je vais donc payer mon électricité et mon gaz plus cher) ou le droit à une bourse d'étude pour mon ou mes enfant(s) ou un tarif réduit pour le bus et le train, etc. ?
- est-il financièrement intéressant d'accepter un boulot si je dois payer pour la garde de mes enfants, faire régulièrement un plein et payer une assurance auto pour aller travailler ?

Trois conclusions : mon niveau de vie dépend de l'importance de mon revenu

- mais aussi des services publics dont je profite (santé, enseignement, transports...) ; c'est peut-être chouette de payer moins d'impôts mais si ces dépenses coûtent plus cher qu'est-ce que j'y gagne ?
- mais aussi du prix de l'énergie, des transports en commun, du logement, etc.
- mais aussi des dépenses que j'ai parce que je travaille et que je n'aurais pas à assumer si je ne travaillais pas.

Il y a une différence entre mon revenu personnel et celui du ménage dans lequel je vis

Illustrons cela :

- quel intérêt financier y a-t-il à gagner un peu plus (par exemple en faisant plus d'heures) si mon ménage perd le bénéfice des allocations familiales majorées ?
- quel intérêt financier y a-t-il à accepter un boulot si la personne qui vit avec moi perd une partie de son allocation de chômage ?

Travailler a des conséquences parfois lointaines :

- sur mon salaire quand j'aurai plus d'ancienneté
- sur la pension bien sûr
- et parfois sur l'allocation (maladie, handicap...) que j'aurais plus tard si je perdais mon job.

Allons plus loin

D'abord c'est quoi mon revenu quand je travaille et combien est-ce que je gagne en plus ?

Prenons un exemple concret (montants arrondis):

- je vis tout seul
- au chômage je touche entre 1.350 (minimum) et 2.100 (maximum) €/mois ; disons 1.500€/mois
- on me propose un boulot dont le salaire brut pour un temps plein est de 2.400 €/mois
- ce qui représente en net 1.950 €/mois
- la différence est donc de 450 €/mois moins les éventuels frais de déplacement

Mais il faut ajouter au net :

- (pour la plupart des travailleurs) un 13ème mois et un double pécule de vacances, ce qui fait que mon revenu mensuel est d'environ 10% plus élevé, soit 2.150 €/mois
- (pour beaucoup de travailleurs) des chèques repas, des écochèques, etc.

Conclusion : l'écart réel entre une allocation et un salaire est souvent plus important qu'on ne le croie ou le dise.

Prenons maintenant le problème par l'autre bout :

- je gagne 3.000 €/mois, soit un net de 2.110 €/mois > 2.300 €/mois avec les autres rémunérations
- je tombe au chômage et touche, après 3 mois de chômage, 1.800 €/mois
- la différence est de 500 €/mois
- si on me propose à nouveau un job avec un salaire brut de 3.000 €/mois (= salaire antérieur), voire si j'ai (beaucoup) de chance, plus que 3.000 €/mois, aucun problème !

Le problème est ailleurs : à celui qui est au chômage ou au CPAS on va souvent proposer un boulot avec un (plus) petit salaire ou un temps partiel. Exemples concrets : un job de 15 heures/semaine dans un fast-food ou de 22 heures/semaine en titres-services.

Le piège au déclassement

Le principal problème n'est donc pas l'impôt, ni la hauteur de l'allocation de chômage, c'est la faiblesse du salaire proposé aux travailleurs plus précaires ; et on peut tomber très bas pour ce qui est du salaire.

La règle de l'ONEM est claire : un emploi est réputé convenable si le revenu net qu'il procure est au moins égal à la somme de l'allocation et des frais de déplacement.

Qu'est-ce que cela veut dire ? :

- concrètement : on peut proposer au travailleur dont je parlais un job qui rapporte 1.900 € nets/mois s'il a des frais de déplacement de 100 €/mois (1.800 + 100 = 1.900)
- ce net correspond à un salaire brut de 2.200 €/mois.

Le vrai piège à l'emploi = piège au déclassement, illustré comme ceci :

Salaire brut de 3.000 €/mois > Allocation de chômage de 1.800 €/mois > Salaire brut de 2.200 €/mois.

Sans rentrer dans les détails : la situation est souvent plus compliquée encore pour les mamans (et papas) solos. C'est facile à comprendre :

- leurs allocations sont plus élevées ; donc gagner plus en travaillant est plus compliqué
- ils/elles doivent faire face à des frais de garde et pour d'autres activités
- c'est plus compliqué de travailler à temps plein et donc les salaires sont forcément plus petits.

Mais encore...

Dans la réalité il y a plein de choses qui compliquent la donne :

- perte d'avantages sociaux ; exemple : le tarif social
- perte d'autres revenus dans le ménage (problème de la cohabitation et des cohabitants)
- trajets compliqués et/ou coûteux
- formalités décourageantes pour les jobs de courte durée (exemple : intérim) : risque de se tromper et est-ce vraiment la peine de se compliquer la vie pour quelques heures ou jours de travail ?
- la situation relativement confortable (ce n'est pas un jugement de valeur) des travailleurs en ALE : encore moins intéressant d'accepter un job "normal"
- ignorance de ce qui va vraiment arriver à une personne qui accepte un job
- précomptes professionnels trop ou pas assez élevés.

Mais, dans la réalité, il y a aussi des travailleurs qui, plus ou moins contraints, acceptent quand même le job qu'on leur propose (impose?) malgré le faible attrait financier, parce qu'il y a d'autres motivations. Il est normal de les "récompenser". Au vu de la réalité de terrain, c'est contre-productif de fermer les yeux parce qu'on n'a pas envie d'alimenter un discours de droite. Oui, il y a des personnes qui gagnent peu, voire perdent en niveau de vie, en acceptant un job.

Que faire ?

1. Ne pas accepter qu'on raconte n'importe quoi : le caissier chez Colruyt qui gagnerait moins qu'au CPAS = foutaises parce ce n'est pas la réalité, sauf s'il travaille à temps partiel évidemment (dans ce cas le problème n'est pas la hauteur du revenu d'intégration mais bien la faiblesse du salaire).
2. Ne pas (faire) croire que c'est (essentiellement) un problème fiscal : beaucoup de travailleur.euse.s concerné.e.s ne paient pas de précompte (leur salaire est trop petit) !
3. Il convient néanmoins de baisser l'IPP pour ceux qui arrivent (trop) vite au taux de 40% et envisager des crédits d'impôts immédiatement et intégralement remboursés ; éviter aussi de demander trop ou trop de précompte.
4. Mensualiser le net annuel pour que la différence salaire/allocation apparaisse plus clairement.
5. Individualiser les droits sociaux ; c'est, pour beaucoup de ménages, le principal problème quand l'un.e des deux (re)trouve un boulot.
6. Transformer les aides en matière d'énergie. Proposition concrète : chaque ménage aurait droit à, disons, 1.000 kWh gratuits ; cet avantage ne serait donc pas perdu si les revenus augmentent.
7. Simplifier et rendre plus lisible la (re)distribution des revenus ; toute personne qui (re)trouve un emploi doit savoir à quoi s'attendre, avec certitude. Je propose que l'on impose une obligation d'information proactive.
8. Et puis, c'est essentiel, lutter contre la multiplication des emplois low-cost tout en tenant compte qu'un job à temps plein est trop lourd pour centaines personnes.
9. A terme : l'introduction d'un revenu de base faciliterait grandement, sans pénalités, le passage d'une allocation à un salaire.

6. Le Mémorandum de CAIPS : inspirons les politiques de demain

François XHAARD, coordinateur de CAIPS, a présenté le mémorandum de la fédération élaboré dans la perspective des élections générales de juin 2024.

Des atteintes au caractère assurantiel de la sécurité sociale et aux allocations de chômage en particulier s'invitent (une fois de plus) à l'agenda politique en cette veille d'élections. Ceci ne témoigne-t-il pas de notre incapacité jusqu'à aujourd'hui à changer de paradigme pour faire de l'émancipation sociale l'horizon atteignable des politiques d'emploi ? Les professionnels du secteur le savent : la sanction et même la menace de sanction à elle seule mine l'estime de soi des personnes les plus éloignés de l'emploi et creuse la fracture sociale, favorise la désaffiliation sociale et renforce la précarisation des publics en insertion. La résurgence de telles menaces nous rappelle ainsi avec force l'importance du travail mené par les centres auprès des publics en insertion, sur le terrain, au quotidien. Cela témoigne également de la pertinence du travail réalisé avec les membres autour du mémorandum de CAIPS. Ce document brosse le point de vue de la fédération sur l'insertion en Wallonie et justifie des 305 propositions transversales et spécifiques par dispositifs dégagées avec les membres. Bravo à vous pour ce travail, qui inspire et qui s'inspire également de nos partenaires, donnant lieu à des mémorandums communs avec l'Interfédé concernant les centres d'insertion socioprofessionnelle, avec la fédération des CPAS concernant les services d'insertion sociale, avec le dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie (le DISCRI) concernant les initiatives locales d'intégration et encore avec le Consortium Mobilité pour tous, ce dernier étant lui-même coordonné par CAIPS.

Au-delà de l'actualité qui nous conduit à rappeler notre opposition à la limitation dans le temps de l'octroi des allocations de chômage, notre mémorandum souligne le rôle essentiel joué par la sécurité sociale pour que les personnes moins favorisées touchent un supplément de salaire en cas d'emploi et, en cas de chômage, un revenu de remplacement suffisant. CAIPS plaide ainsi pour un renforcement du caractère assurantiel de la sécurité

sociale, mais aussi pour la prise en compte des nouvelles formes d'emploi précaires dans l'accès au chômage, pour une réforme du plan d'accompagnement des chômeurs (en supprimant la dégressivité des allocations pour ne prendre qu'un exemple). CAIPS plaide également pour des mesures transversales en faveur de l'emploi durable et de qualité pour les publics éloignés de l'emploi (notamment en augmentant les revenus des bas salaires et en luttant contre les pièges à l'emploi, en renforçant des dispositifs pourvoyeurs d'emploi pour les personnes peu qualifiées, en réformant enfin la gestion de l'Équivalence des diplômes en Communauté française afin de simplifier, d'accélérer et de démocratiser la reconnaissance des compétences acquises pour les personnes primo-arrivantes, etc.)

D'autres mesures transversales doivent être prises pour favoriser l'insertion sociale de tous les wallons et de toutes les wallonnes. Qu'il s'agisse des CISP, des SIS, ILI, des centre de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés (CFISPA) ou encore des opérateurs de formation de base au numérique, citons quatre priorités parmi d'autres :

- favoriser le recours des personnes aux services que les opérateurs, vous, développez sur le terrain dans l'intérêt général, fruits d'une collaboration à renforcer entre secteur public et acteurs associatifs, notamment, en défiscalisant l'indemnité de formation, en réfléchissant à autoriser l'accès aux personnes primo-arrivantes, en garantissant l'accès aux services en présentiel, mais aussi en faisant mieux connaître le secteur, ses travailleurs, son professionnalisme, la qualité de ses actions et leurs effets auprès des publics et sur les territoires ;
- développer une offre de service structurelle, de qualité et ajustée à des besoins changeants, en pérennisant dans le cadre de financements structurels tous ces financements qui sont actuellement octroyés via des appels à projets ;
- favoriser une coopération effective entre acteurs ;
- ou encore, au niveau transversal toujours, assurer la communication avec les services d'inspection, une réelle simplification administrative pour les centres et fluidifier les flux d'échanges de données.

Voilà résumé le volet transversal de notre mémorandum… Abordons maintenant les aspects plus spécifiques aux dispositifs. Pour ce qui concerne l'insertion socioprofessionnelle et les CISP en particulier, nous proposons de soutenir le développement de ce dispositif qui a fait ses preuves et ne cesse de se professionnaliser. Trois priorités en exemple :

- face à la précarisation grandissantes des publics, étendre les justificatifs d'heures de formation non prestées à de nouveaux motifs ;
- soutenir et renforcer l'accompagnement psychosocial, notamment sur base des enseignements à tirer d'une évaluation des AAP en cours dans les CISP dans le cadre du PRW ;
- ou encore soutenir l'ouverture de nouvelles formations en CISP vers de nouveaux métiers faisant appel à une main-d'œuvre à qualification réduites, dans les métiers scientifiques et de la santé notamment (tels que auxiliaire infirmier ou préparateur laborantin…)

Pour ce qui concerne maintenant l'inclusion numérique et les opérateurs de formation PMTIC en particulier (Digistart au 1er janvier 2024 suite à la réforme en cours), nous rappelons tout d'abord que près d'un belge sur deux est en situation de vulnérabilité numérique et nos publics, il faut le souligner, sont particulièrement concernés. C'est inacceptable. CAIPS oppose un « non » ferme au « tout au numérique » et en appelle, au-delà de ce garde-fou, à des politiques ambitieuses qui facilitent à la fois l'équipement, la formation et l'accompagnement des publics. C'est pourquoi nous saluons les avancées dans le cadre de la concertation autour la réforme en cours pour notre secteur, qui vise à redéployer la formation dite « de base » au numérique. Toutefois, pour porter pleinement ses fruits, il importe notamment que l'indemnité de formation et les avantages liés au contrat de

formation professionnelle soient octroyés à tout stagiaire éligible, même sous dérogation ; ou encore que les opérateurs soient soutenus dans l'acquisition et le renouvellement de leur matériel numérique.

Nous proposons également des mesures en faveur de l'intégration des personnes étrangères et des ILI en particulier. En matière d'intégration, la Wallonie peut et doit mieux faire pour :

- Simplifier et fluidifier le Parcours d'intégration, trop peu lisible pour les intéressés
- Garantir une offre de services sur l'ensemble des territoires
- Octroyer les 2 euro de l'heure et le remboursement des frais des apprenants en ILI
- Renforcer l'axe insertion socioprofessionnelle du Parcours d'intégration (en soutenant des dispositifs inclusifs et en levant des freins institutionnels)
- Ou encore soutenir structurellement les actions qui développent, chez divers publics, la compréhension des codes culturels de l'autre au profit de la cohésion sociale

Il en va de l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux.

Les ILI, fer de lance de la politique wallonne d'intégration, doivent faire l'objet d'une reconnaissance structurelle forte. Il faut en finir avec l'imprévisibilité et la précarité financières des opérateurs, qui ne jouissent que d'un soutien instable de la Région et ne fonctionnent souvent que grâce à des cofinancements. Il faut encore favoriser la représentation sectorielle et cultiver la concertation.

Pour ce qui est de l'insertion sociale et du secteur des SIS en particulier, nous pointons le nécessaire refinancement du secteur face à une pauvreté et une précarité grandissante. La fracture sociale se creuse, et moins d'un tiers des communes wallonnes disposent actuellement d'un SIS sur leur territoire, service de première ligne pourtant essentiel pour accompagner ces personnes. Tout citoyen exposé à un risque d'exclusion sociale devrait y avoir accès. Nous demandons principalement d'améliorer la couverture des SIS sur le territoire wallon via le financement de nouveaux opérateurs en augmentant d'autant l'enveloppe budgétaire. Nous saluons donc l'assouplissement des modalités d'octroi de l'agrément prévus dans la réforme en cours ainsi que l'élargissement des actions à un public en insertion socioprofessionnelle… mais nous rappelons que des budgets supplémentaires doivent être dégagés. De même, la levée du plafond à un équivalent temps plein par opérateur, pour prendre un exemple d'avancée notable dans le cadre de la réforme, va dans le bon sens… mais la mesure nécessite là-aussi, pour être suivie d'effets, un renforcement des moyens financiers des services agréés.

Enfin, pour ce qui est de la mobilité inclusive et des recommandations de la vingtaine d'organisations et réseaux d'organisations du non-marchand associés et coordonnés par CAIPS au sein « Consortium Mobilité pour tous » en particulier, CAIPS souligne l'indispensable coordination politique nécessaire à une stratégie régionale visant l'inclusivité des services et infrastructures de mobilité. La problématique rencontre plusieurs portefeuilles de compétences et niveaux de pourvoir, et devrait constituer à tout le moins un angle de vue à appliquer systématiquement aux politiques d'emploi, de formation, de lutte contre la pauvreté, de transports, etc. Vous connaissez l'importance de l'accès au permis de conduire et savez comme la mobilité est indispensable pour l'accès à l'emploi. Je ne rentrai donc pas dans le détail des mesures que nous proposons et n'en citerai qu'une : améliorer l'accès de toutes et tous à la conduite, en levant les nombreux obstacles financiers, réglementaires, matériels, etc., depuis une simplification du niveau de langue de l'examen théorique au permis de conduire jusqu'au déploiement sur le territoire wallons d'auto-écoles sociales organisées dans une logique de service public, en passant par l'octroi de crédits sociaux pour l'acquisition d'un véhicule.

En guise de conclusions provisoires, du latin « chose dont il faut se rappeler », le mémorandum de la fédération nous permet d'inscrire dans notre mémoire le projet que nous portons, mais également d'adresser à nos mandataires politiques nos recommandations dans les matières qui nous occupent, qui vous occupent. Gageons qu'elles seront prises en considération dans les programmes des partis et les futurs accords de majorité, et se concrétiseront tout au long de la prochaine législature. A nous toutes et tous de jouer, en relayant nos propositions à qui veut ou pas les entendre, en traduisant nos positionnements dans nos actions au quotidien et en participant à la construction de l'avenir du secteur !

Télécharger notre mémorandum 2024 :

7. Conclusions politiques

Le directeur de la fédération, Jean-Luc VRANCKEN a réalisé les conclusions politiques de la journée.

Il a dans un premier temps, assuré un retour rapide des travaux du matin dans six premiers ateliers thématiques. Des thèmes communs émergent déjà avec par exemple la nécessité de renforcer une identité commune à tous les types d'agréments socio-professionnels ou de développer leur coordination. Il rappelle qu'il s'agit là aussi de l'ADN de notre fédération qui met en avant la concertation comme priorité dans son appellation. Il invite les participants à réfléchir à comment nous donner une plus grande cohérence et une meilleure visibilité.

L'échéance électorale de juin 2024 se rapproche. Il est fort probable que la limitation des allocations de chômage dans le temps sera mise sur la table des négociations du futur gouvernement fédéral. L'exclusion de 155.000 chômeurs et chômeuses est en jeu, c'est donc une menace à prendre au sérieux pour les publics qui fréquentent nos centres. L'attitude de la fédération est claire : il n'est pas question d'accepter une limitation dans le temps des allocations de chômage ou des mesures qui y conduisent. Aussi, le conseil d'administration de CAIPS invite chacun et chacune en tant que professionnel, mais aussi en tant que citoyen de se mobiliser pour empêcher l'adoption d'une telle mesure.

Au niveau wallon, l'orateur a éveillé l'attention des participants aux discussions politiques relatives à une nouvelle réforme du Forem lors de la prochaine législature. De plus en plus de représentants politiques envisagent de scinder le Forem pour ses missions de service public de l'emploi d'une part et ses activités de formation d'autre part. Il est de plus en plus question de constituer un grand pôle de formation professionnel régional regroupant Forem, centres de compétence et IFAPME. Tant la ministre de l'Emploi Christie MORREALE que le ministre de l'économie Willy BORSUS se sont exprimés dans les médias à ce propos. À l'heure où les francophones plaident de plus en plus pour une simplification du paysage institutionnel entre la Communauté française et la Région wallonne, ce nouveau chantier pourrait entraîner un énième virage stratégique pour le Forem. Ce ne serait pas sans incidence pour tous les acteurs de la formation professionnelle. Jean-Luc VRANCKEN y voit une opportunité pour autonomiser réellement un service public wallon de référence pour tous les acteurs de l'insertion socio-professionnelle. Il ne devrait plus être lié à un acteur particulier comme l'est actuellement le Forem par rapport à ses propres centres de formation. Ce service public serait en situation de neutralité par

rapport à l'ensemble des opérateurs et a même de jouer un réel rôle de « régisseur-ensemblier » de la formation professionnelle en Wallonie. Il émet le souhait que cette option prime dans les discussions à venir.

Il conclut en citant un extrait du poème « Des chemins sur la mer » de Antonio MACHADO, ce poète et dramaturge espagnol mort en France à Collioure après avoir fui le franquisme : *« Voyageur, il n'y a pas de routes, c'est en marchant que tu vas les tracer »*. Il lit à l'assemblée la fin de ce texte :

« Voyageur, le chemin
C'est les traces de tes pas
C'est tout. Voyageur,
Il n'y a pas de chemin,
Le chemin se fait en marchant
Le chemin se fait en marchant
Et quand tu regardes en arrière
Tu vois le sentier que jamais
Tu ne dois à nouveau fouler
Voyageur ! Il n'y a pas de chemins
Rien que des sillages sur la mer.
Tout passe et tout demeure
Mais notre affaire est de passer
De passer en traçant
Des chemins
Des chemins sur la mer »

Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale

Rue du Pont 24 à 4540 Amay

☎ 04/337 89 64

✉ info@caips.be

🌐 www.caips.be